



Service de coordination des  
publications électroniques  
de données juridiques

Bundeskanzlei  
Chancellerie fédérale  
Cancellaria federale  
Chanzlia federala

# copiur 1.01

[www.copiur.admin.ch](http://www.copiur.admin.ch)

Juin 2001



Urs Paul Hostenstein  
Chef du Copiur

## Editorial

La dernière édition de notre bulletin d'information est parue il y a une année. Il y était notamment dit dans l'éditorial que la cyberadministration allait modifier bien des choses dans l'administration. Même dans nos rêves les plus audacieux, nous n'avions pu imaginer que le Service de coordination des publications électroniques de données juridiques (Copiur) serait touché en premier.

A trois, en collaboration avec la responsable du projet, la vice-chancelière Hanna Muralt, nous avons mis sur pied, l'année dernière, l'organisation requise pour les projets relatifs à la cyberadministration de la Chancellerie fédérale. Aujourd'hui, plus de 20 personnes travaillent pour les projets " guichet virtuel " et " vote électronique ". Pour de plus amples détails à ce sujet, veuillez vous référer à l'article ci-contre ainsi qu'aux pages 2 et 4. En raison du défi important que représente la cyberadministration, nous avons certes négligé les tâches de Copiur, mais nous ne les avons jamais complètement oubliées. Afin que vous ayez à nouveau plus régulièrement de nos nouvelles, notre équipe s'est adjoint les services d'Isabelle Théron, qui est juriste et qui assumera les tâches de Bernard Ayer, appelé à diriger les projets de la Chancellerie fédérale en matière de cyberadministration.

A l'avenir, notre bulletin sera de nouveau plus axé sur les nouveautés dans le domaine des données juridiques et sur l'actualité (cf. p. ex. les informations concernant les troisièmes Journées d'informatique juridique).

*Urs Paul Hostenstein*

## Guichet virtuel et vote électronique

Lors de sa séance du 30 août 2000, le Conseil fédéral a donné son feu vert à plusieurs projets relatifs à la cyberadministration et accordé des fonds supplémentaires à cet effet. Deux projets centraux sont gérés par la Chancellerie fédérale : le " guichet virtuel ", qui permettra le dialogue en ligne avec les autorités, et le " vote électronique ", qui permettra l'exercice de tous les droits politiques par voie électronique.

Un essai pilote du guichet virtuel comprenant un nombre réduit d'applications simples sera déjà évalué en 2002. Avant l'introduction du vote électronique, il conviendra par contre de résoudre encore de nombreux problèmes politiques et juridiques. Diverses questions techniques et organisationnelles seront approfondies ces trois prochaines années dans le cadre des projets pilotes concernant des problèmes particuliers dans les cantons de Zurich, Neuchâtel et Genève.

Le recensement électronique de la population effectué en hiver 2000 a permis de réaliser en Suisse de premières expériences avec les transactions électroniques. Les citoyens ont pu remplir leur formulaire en ligne. Le recensement électronique devait en premier lieu faciliter la tâche à l'administration. Près de 5 % des réponses lui sont parvenues sur Internet.

Le recensement électronique, première application de la cyberadministration en Suisse, a permis à la Confédération de gagner du temps et de simplifier les travaux de contrôle, tout en modernisant l'image de l'Office fédéral de la statistique. Le vif intérêt suscité par ce projet a été sous-estimé au début du recensement, si bien qu'aux heures de pointe, il était difficile, voire impossible, d'accéder au site concerné. Les utilisateurs ont été guidés à travers le questionnaire et n'ont répondu qu'aux questions qui les concernaient véritablement.

## Le guichet virtuel

**La Confédération, les cantons et les communes souhaitent proposer sur Internet de nouvelles offres clairement définies et axées sur les besoins des citoyens.**

Le guichet virtuel vise à compléter les pages Internet de la Suisse aux niveaux fédéral, cantonal et communal et à créer un nouveau service public facilitant à chacun le contact avec les autorités. Ce nouveau système convivial permettra au citoyen de trouver au plus vite le site du service administratif compétent pour résoudre son problème.

Un groupe de travail sous l'égide de la Chancellerie fédérale a élaboré l'année dernière, en collaboration avec la Confédération, les 26 cantons suisses et leurs communes, la conception et la base juridique du futur guichet virtuel, qui sera proposé dans les quatre langues officielles et en anglais. L'introduction de nouvelles langues est prévue.

Dans un premier temps, le guichet virtuel sera conçu comme un guide permettant à la population d'obtenir, 24 heures sur 24, des informations sur mesure concernant la Confédération, les cantons et les communes. Le nouveau portail répondra à des questions pratiques de la vie quotidienne, ce qui devrait faciliter la tâche aux personnes qui ne connaissent pas bien les rouages de l'administration. Comment les sujets traités ont-ils été choisis ? A cet effet, on s'est demandé quelles questions ou procédures relativement courantes nécessitant le recours à des services administratifs de la Confédération, des cantons ou des communes étaient susceptibles d'intéresser les citoyens et quelles offres les pouvoirs publics avaient à proposer à l'heure actuelle.

Afin que des personnes n'ayant pas accès à Internet ou manquant d'expérience en la matière puissent aussi utiliser le nouveau portail, il est prévu d'installer des terminaux accessibles au public, par exemple dans les bureaux postaux.

Dans un second temps, le projet " guichet virtuel " prévoit la création d'un système d'aide aux transactions, qui sera mis à la disposition des participants. Son utilisation restera toutefois entièrement facultative. Ainsi il sera aisé d'opérer des transactions complètes entre le citoyen et l'Etat ainsi qu'entre différentes unités étatiques. On songe notamment à des avis de changement d'adresse, aux relations virtuelles avec les tribunaux ou à la possibilité de faire sa déclaration d'impôts en ligne.

*Bernard Ayer, chef de projet cyberadministration*

## Etat actuel des projets

**Une page dédiée aux projets de cyberadministration a été ouverte par la Chancellerie fédérale.**

Les derniers développements ainsi que des informations sur les travaux en cours et sur l'état d'avancement des projets de cyberadministration de la Chancellerie fédérale sont mis à disposition. Au surplus, vous pouvez vous inscrire dans la Mailing-Liste des projets e-Government. De nombreux liens renvoient à des documents, des communiqués de presse ainsi qu'aux projets similaires étrangers.

**Internet-Adresse:** <http://www.admin.ch/e-gov>

## Recueil systématique du droit fédéral en version électronique

**Recueil systématique du droit fédéral intégralement disponible sur Internet**

Alors que la partie du Recueil systématique consacrée au droit interne est intégralement disponible depuis que l'offre Internet de la Confédération existe, la plupart des textes relevant du droit international n'étaient pas accessibles sous forme électronique. Au cours des trois dernières années, ces textes ont donc été saisis, formatés, contrôlés et publiés.

**Internet-Adresse:** <http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html>

## Révision de la Constitution fribourgeoise.

L'état des travaux pour la révision de la Constitution fribourgeoise peut être consulté sur internet. Le site contient le projet constitutionnel ainsi que des commentaires et des explications sur la procédure suivie dans le cadre de cette révision.

**Internet-Adresse:** <http://www.etatfr.ch/revision-constitution>

## Périodiques électronique

La bibliothèque de la faculté de droit de l'Université de Genève met à disposition une sélection de titres de périodiques électroniques. L'index répertorie aussi bien les périodiques électroniques, que ceux qui paraissent sous forme imprimée et mettent à disposition sur internet une partie ou l'ensemble de leur contenu.

**Internet-Adresse:** <http://www.unige.ch/bfd/periodiques/perel.html>

## Transparence de la jurisprudence du Tribunal Fédéral Suisse

Les internautes effectuent depuis un certain temps déjà des recherches dans la banque de données des arrêts publiés du Tribunal fédéral. Depuis la fin du mois d'avril de cette année, il est possible d'accéder à une banque de données supplémentaire contenant des arrêts dans leur forme originale indépendamment de leur publication au recueil officiel.

Le nouveau site internet du Tribunal fédéral contient des informations sur l'organisation judiciaire en Suisse et sur l'organisation du Tribunal fédéral.

Cette banque de données est disponible depuis quelques années déjà. Le moteur de recherche (Rotondospider de Eurospider) est constamment amélioré et adapté aux spécificités de la recherche juridique. Le contenu de cette banque de données correspond exactement au texte publié dans le recueil officiel des arrêts du Tribunal.



Organisation du tribunal	Jurisprudence	Communications
Organisation judiciaire	Jurivoc	FAQ (Questions/réponses)
Historique et rôle	Liens	
Juges et personnel		
Rapport de gestion 2000		
Visite du TF		

### Les arrêts dès 2000

Il s'agit de la nouvelle banque de données de jurisprudence qui a été ouverte à la fin du mois d'avril de cette année. Celle-ci permet de consulter les arrêts rendus par le Tribunal sitôt qu'ils ont été envoyés aux parties. Ils y figurent dans la forme originale: les causes célèbres avec les noms des parties et, lorsque la protection de la personnalité l'exige, sous une forme anonymisée. Les possibilités de recherche sont les suivantes:

1. Recherche dans le texte intégral: Dans ce champ il est possible d'entrer tous termes les décrivant le problème qui intéresse l'internaute ou le numéro de dossier (qui est souvent cité dans les compte-rendus de presse).
2. Précision de la recherche: il est possible de restreindre la recherche, en indiquant la période durant laquelle l'arrêt a été rendu, ou de l'affiner en désignant la cour qui a rendu l'arrêt ou encore en limitant la recherche à un domaine du droit (p. ex.: droit pénal, droit des poursuites et des faillites).

**Adresse Internet:** [www.tribunal-federal.ch](http://www.tribunal-federal.ch)

Jacques Bühler, Dr en droit  
Adjoint du Secrétaire général

## Nouvellement sur Internet

**Jurisprudence administrative bernoise (BVR)**

<http://www.ebvr.ch/>

**Feuille officielle du canton d'Uri**

<http://www.ur.ch/start.asp?level=7>

**Recueil systématique du canton de Schwyz (SRSZ)**

[http://www.sz.ch/gesetze/rv\\_re\\_index.html](http://www.sz.ch/gesetze/rv_re_index.html)

**Feuille officielle du canton de Bâle-ville**

<http://www.kantonsblatt.ch/>

**Recueil systématique du canton Appenzell Rhodes-Intérieures**

[http://www.ai.ch/\\_d/lexdb/index.shtml](http://www.ai.ch/_d/lexdb/index.shtml)

**Recueil systématique du canton de St-Gall (sGS)**

<http://www.gallex.ch/gallex/e-t.html>

**Recueil systématique du canton de Thurgovie (RB)**

<http://195.65.149.205/kanton/rechtsbuch/client/default.cfm>

**Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins**

<http://www.eschk.ch/>

**Décisions de la commission fédérale de la communication (ComCom)**

<http://www.fedcomcom.ch/>

## Annonce de nouveautés

**Le répertoire des publications électroniques de données juridiques doit être complété et actualisé**

Vous pouvez y contribuer. Pour chaque annonce d'un nouveau site ou support de données contenant des informations juridiques suisses, faite à l'aide du formulaire électronique, vous recevrez un CD-Rom du Recueil systématique du droit fédéral.

**Internet-Adresse:** [http://www.informationjuridique.admin.ch/franz/siteneu\\_fr.html](http://www.informationjuridique.admin.ch/franz/siteneu_fr.html)

## Journée d'informatique juridique 2001

**Les 3èmes Journées d'informatique juridique auront lieu les 18 et 19 septembre 2001 à Berne. L'organisation est une fois de plus assurée par la Chancellerie fédérale, l'Université de Berne ainsi que l'Association pour le développement de l'informatique juridique.**

Les thèmes abordés lors de ces Journées seront notamment les conséquences nationales et internationales du commerce électronique ainsi que les effets de la démocratie électronique sur l'ordre juridique. Elles se dérouleront sur deux jours entiers. Les ateliers seront présentés le mercredi après-midi. Toutes les conférences seront présentées parallèlement en allemand et en français. Vous trouverez un dépliant contenant un talon d'inscription en annexe de ce bulletin.

**Adresse Internet:** <http://www.informatiquejuridique.ch>

## Coupon

- Je publie ou j'envisage de publier des données juridiques sous forme électronique; veuillez prendre contact.
  
- Je désire recevoir régulièrement et gratuitement "www.copiur.admin.ch"
  - en français
  - en allemand
  - en italien
  
- Je suis intéressé par (plusieurs réponses possibles):
  - des informations sur les produits
  - l'achat de données de l'administration
  - les problèmes juridiques liés aux nouvelles technologies
  - les règles applicables aux publications de l'administration
  - les produits sur Internet
  - les CD-ROM juridiques

Entreprise: \_\_\_\_\_  
M./Mme: \_\_\_\_\_  
Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Fonction: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
NPA Ville: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_  
Fax: \_\_\_\_\_  
E-mail: \_\_\_\_\_

A retourner à la Chancellerie fédérale, Copiur, Marktgasse 52, 3003 Berne  
Fax 031 322 37 46

## Impressum

«www.copiur.admin.ch» est un bulletin d'information gratuit.  
Il paraît 3 à 4 fois par an.

Chancellerie fédérale  
Service de coordination des publications électroniques de données  
juridiques (Copiur), Marktgasse 52, 3003 Berne  
fax 031 322 37 46

Isabelle Theron@bk.admin.ch  
031 324 26 64  
Urs-Paul.Holenstein@bk.admin.ch  
031 323 53 36  
Caterina.Castelli@bk.admin.ch  
031 322 44 79

Les articles de ce bulletin ne sont pas des avis officiels. Ils n'engagent que leur auteur. Les articles non signés ont été rédigés par Copiur.

Traduction: Copiur et Services linguistiques de la Chancellerie fédérale

ISSN : 1424-7011

## Vote électronique

**Grâce au vote électronique, le citoyen pourra un jour exercer tous ses droits politiques par voie électronique également.**

Il faut que les citoyens puissent exprimer leur volonté politique non seulement en se rendant aux urnes ou en votant par correspondance, mais aussi en faisant usage d'une troisième possibilité. Ils doivent pouvoir voter sur les plans communal, cantonal et fédéral en recourant à des moyens numériques. Le nouveau système comprendra aussi la transmission, le contrôle, le dépouillement et la diffusion des résultats. Il devra garantir le secret et la sécurité du vote.

Un premier essai pilote impliquant des moyens relativement simples aura lieu d'ici à la fin de l'année dans le canton de Genève. Tout d'abord, seuls quelques groupes-cible pourront voter au moyen de cartes à code secret ; dès le début de 2002, toute la population genevoise aura cette possibilité.

Afin qu'on puisse non seulement voter en ligne mais aussi signer des initiatives et des référendums, des mesures de sécurité supplémentaires s'imposent. Le canton de Neuchâtel est en train d'élaborer un projet pilote pour 2002, qui porte sur ces aspects techniques et logistiques plus complexes.

Afin que le vote électronique puisse être mis en place, il faut non seulement une base juridique mais aussi un registre des électeurs sous forme électronique. Seuls quelques cantons en possèdent un (p. ex. Genève). Comme ce sont en règle générale les communes qui sont responsables de la tenue de ces registres, on rencontre les systèmes les plus divers. Le projet pilote du canton de Zurich vise donc principalement à créer un registre cantonal harmonisé, qui puisse être géré par voie électronique. Ce dernier sera inauguré en 2003 dans le cadre d'un essai pilote mené dans le canton suisse le plus peuplé.

Pour que le vote électronique fonctionne dans toute la Suisse, il faut que les citoyens puissent non seulement voter, mais aussi exercer leurs autres droits politiques en ligne, donc par exemple, signer des initiatives et des référendums ou proposer des candidats pour l'élection au Conseil national. Il faudra encore patienter quelque temps d'ici à ce que toutes les bases juridiques aient été adaptées dans les 26 cantons et à l'échelon de la Confédération et à ce qu'un registre des électeurs harmonisé ait été constitué sous forme électronique. Vu les difficultés liées au projet - il suffit de songer notamment à l'inclusion des électeurs suisses vivant à l'étranger -, même l'horizon de l'an 2010 semble un but ambitieux.